
COMPTE-RENDU

Appui à la concertation pour le projet de renouvellement urbain du secteur Prévert à Bassens

> Compte-rendu Atelier 2 - 8 Novembre 2022



Contexte

La ville de Bassens et Bordeaux Métropole ont mobilisé le groupement Écologie Urbaine & Citoyenne afin d'accompagner la ville dans la mise en œuvre de la concertation pour le projet de renouvellement urbain du secteur Prévert à Bassens.

Le plan-guide de ce projet a été défini, l'équipe de MOE des espaces publics commence ses études. La ville et la Métropole souhaitent pouvoir démarrer des premiers temps de concertation rapidement afin de ne pas prendre de retard sur les avancées du projet et associer les citoyens le plus en amont possible pour :

- Permettre aux habitants de s'approprier le projet, ses fondements et son calendrier,
- Démontrer l'intérêt et les plus-values du projet social et urbain pour les habitants à l'échelle du secteur et de la ville,
- Créer des espaces d'échanges et de médiation entre les différents habitants/usagers du secteur,
- Définir les usages à privilégier dans certains espaces publics et proposer des aménagements adaptés aux attentes/besoins des habitants et des usagers du secteur mais aussi de la ville,
- Permettre aux habitants d'exprimer les difficultés rencontrées en phase chantier, en articulation avec le dispositif de GUP,
- Contribuer à l'animation du secteur et à l'activation de certains espaces public,
- Accompagner l'installation des nouveaux habitants.

Ce second atelier en salle fait suite à plusieurs temps de concertation (balade urbaine, entretiens en immersion, réunion publique, atelier 1, etc.).

Introduction par Écologie Urbaine & Citoyenne et Land Act

> Rappel de la chronologie de la concertation et retours sur l'atelier du 29 Septembre

L'introduction a rappelé les différentes étapes de la concertation et celle dans laquelle se situait ce second atelier.

Balades urbaines et stands - juillet 2022



Atelier 1 - septembre 2022



Petit-déjeuner du projet 1 et animation street art - octobre 2022



Une synthèse de l'atelier 1 du 29 Septembre a également été présentée afin d'inscrire le travail du jour dans la continuité des échanges précédents.

> Éléments de définition et de comparaison des espaces publics concernés par la concertation

Le premier atelier avait fait émerger un besoin d'éclaircir certains éléments de langage, non appréhendés par les participants, ainsi que des difficultés à apprécier les dimensions des espaces publics. Ainsi, l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre des espaces publics, représentée par l'agence Land Act, est revenue sur un certain nombre de définitions de termes de l'aménagement et à présenter des références d'espaces publiques de taille similaire à ceux du secteur Prévert afin d'aider les participants dans leur projection.

Le contenu de ces présentations est à retrouver dans la présentation en copie de ce compte-rendu.



Atelier Moodboard - Travailler les ambiances des futurs espaces publics en créant une planche d'ambiances partagée

> Rappel des objectifs et de l'organisation de l'atelier

L'atelier poursuivait plusieurs objectifs :

- Travailler sur des références d'aménagement pour alimenter le projet tout en les spatialisant
- Interroger la temporalité des usages
- Analyser les deux hypothèses sous plusieurs angles

Pour répondre à ces objectifs, les participants ont travaillé en deux groupes, chacun travaillant en premier lieu sur une hypothèse. Au bout de 45 minutes, les groupes ont changé de table pour fertiliser les contributions du groupes précédents sur une nouvelle hypothèse.

> HYPOTHÈSE 1 - Des espaces publics calmes et fonctionnels, support de mobilités apaisées

Philosophie de l'hypothèse 1

- Des espaces dédiés à la fonction de voie / de cheminement : mobilités piétonnes et cyclables // des déplacements apaisés avec des cheminements en sites propres
- La végétation importante → en lisière avec les habitations, comme espace tampon et de mise en retrait des espaces publics
- Du mobilier de repos (bancs) pour accompagner les déplacements et la promenade le cas échéant mais aussi des espaces de commodités pour les promeneurs (point d'eau, toilettes, poubelles, etc.)
- Un espace public support d'animation et d'activités sportives, regroupés au centre de la coulée verte et à l'écart des habitations
- Des venelles comme voie de desserte des habitations, que l'on traverse

Hypothèse 1 - espaces fonctionnels, support de mobilités apaisées

Types d'usages

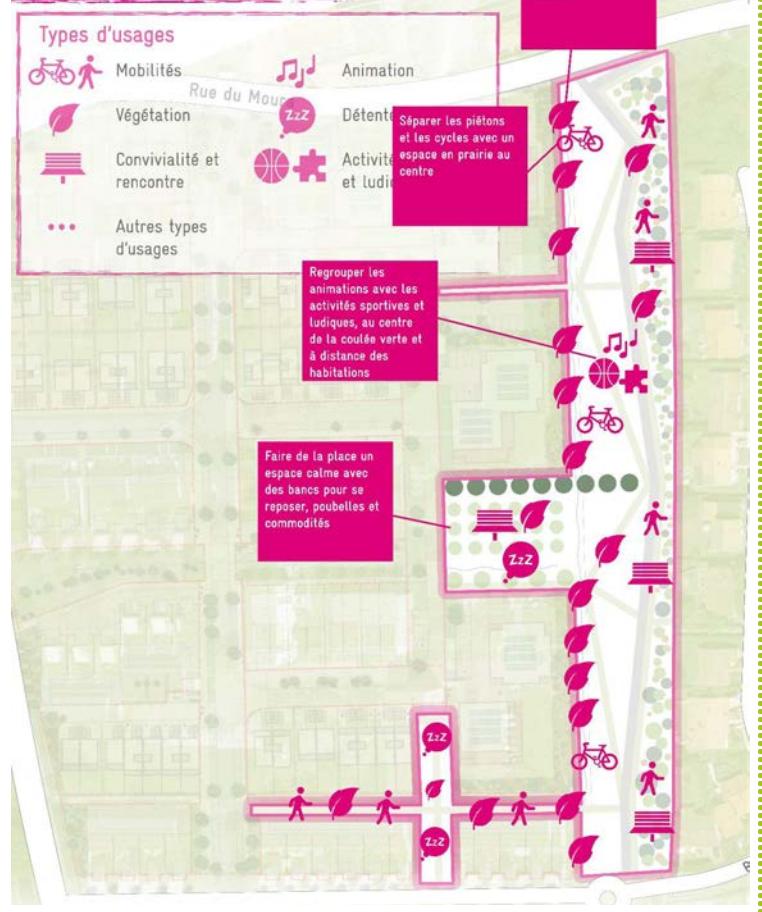
	Mobilités
	Végétation
	Convivialité et rencontre
...	Autres types d'usages

Bande d'arbres le long des habitations pour tranquilliser les lisières

Séparer les piétons et les cycles avec un espace en prairie au centre et ludique

Regrouper les animations avec les activités sportives et ludiques, au centre de la coulée verte et à distance des habitations

Faire de la place un espace calme avec des bancs pour se reposer, poubelles et commodités



Analyse du scénario

Thématiques	Avantages	Inconvénients
Végétalisation (positionnement, densité, fonction esthétique, apport d'ombrage, etc.)	- L'ombrière végétalisée est une bonne solution à intégrer sur plusieurs portions du mail vert mais ne pas prévoir sur toute la longueur ni sur toute la largeur (plutôt au centre).	- Problème de la gestion et maintenance de l'ombrière et problème de ressource en eau : privilégier des auvents en bois pour l'ombrage ? - Problèmes vis-à-vis de la gestion différenciée qui ne semble pas adaptée à la taille des espaces.
Convivialité et lien social (espaces de rencontre, publics ciblés par les aménagements, respect des lieux, animations possibles, etc.)	- La placette est un lieu essentiel qui doit être appropriable par tous : prévoir des aménagements pour des usages collectifs et s'adressant à tous les publics. - Les autres aménagements du mails doivent plutôt être adaptés à des usages individuels .	- La maintenance et l'entretien des matériaux doit être prise en compte (dimension écologique et ressources humaines).
Confort d'usages (îlots de chaleur et de fraîcheur, praticité des déplacements, mobilités, etc.)	- Privilégier les sols en enrobé ou stabilisé avec un revêtement clair pour les allées vélos et piétons. - Les sols en pavés ou poreux (pas adaptés aux poussettes) seront plutôt adaptés à la placette et aux zones de repos.	- Bien être vigilant à séparer le cheminement piéton et vélo sur les différents aménagements. - Faire que les cheminements et revêtements soient adaptés à toutes les mobilités et aux accès PMR. - Attention à ne pas proposer des aménagements trop coûteux en entretien. - Attention à ne pas proposer des aménagements trop "planplan" .
Partage de l'espace (rapport aux habitations riveraines, conflits d'usage potentiels, appropriation de l'espace par les différents publics, etc.)	- Les aménagements doivent être implantés à des endroits stratégiques où ils ne créeront pas de nuisances (acoustiques) en cas de monopolisation par certains groupes.	- Problématique de conflit d'usage à anticiper sur les espaces aménagés : notamment l'appropriation par un groupe d'individus. - Attention à l'implantation du mobilier urbain sur les trottoirs . - Anticiper la fréquence d'utilisation de la promenade qui est très utilisée par les familles qui habitent au Nord pour se rendre à l'école.
Temporalités des usages sur l'espace public (usages de jour, usages de soirée et de nuit, usages pendant la semaine, usages pendant le week-end, usages pendant l'hiver, l'été, etc.)		- La question de la temporalité des usages peut être source de conflit entre riverains. - Risque d'attroupement au niveau des aménagements après la sortie des écoles qui peut être source de fortes nuisances. - Attention à l'aménagement de l' éclairage urbain : risque de squat.

Planche d'ambiances réalisée

HYPOTHÈSE 1 - des espaces publics calmes et fonctionnels, support de mobilités apaisées

Mobilier de détente, transats doubles et individuels : pouvoir faire une pause au cours de ce long chemin. Mise en garde peu inclusif pour des personnes à mobilité réduite

Prairie fleurie, gestion de l'eau : la prairie humide peut être adaptée à plusieurs zones

Assises en gradin pour se regrouper : usage adapté à la placette

Gestion de l'eau pluviale : un accord sur le principe du fossé mais pas sur le positionnement d'obstacles (dangereux pour les enfants, rupture dans l'espace public)

Aménagement végétalisé avec espaces de rencontre : intérêt du sol semi-poreux

Perméabilité du sol : intéressant pour la placette, moins pour les cheminement qui doivent éviter les parties végétalisées (penser aux poussentes, vélos, etc.)

Hypothèse 1 - espaces fonctionnels, support de mobilités apaisées

L'ombrière végétalisée : des avis divergents

- Aspect positif : un espace ombragé qui crée une ambiance particulière sur une section de la coulée verte (envisagé au milieu du cheminement)
- Aspects négatifs : absence de séparation des voies entre vélo/piétons, un entretien lourd et coûteux (ressources humaines et en eau) ➔ la transformer en ombrière à base de bardage en bois ?

Ne pas positionner « trop » de mobilier, penser à disposer les bancs loin des maisons pour éviter les nuisances

Espaces fleuris : avoir une diversité d'ambiances fleuries le long du chemin

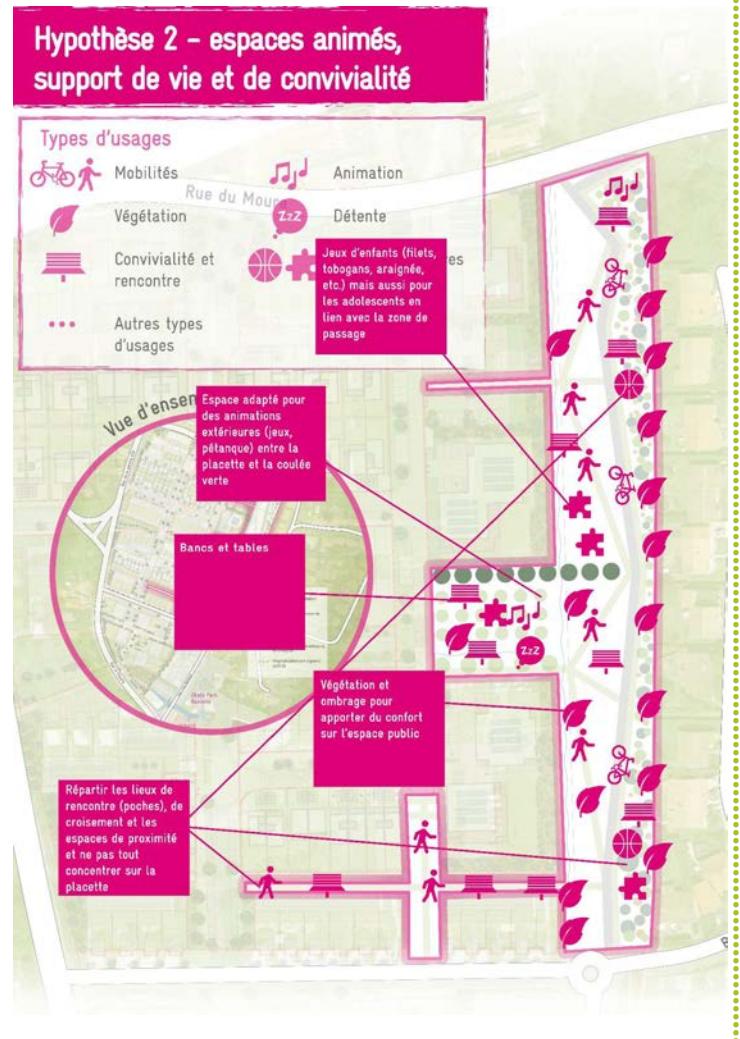
Voile d'ombrage : un mauvais choix en termes de durabilité (risque de dégradation)

Gestion différenciée végétale : non souhaitée pour un espace de ce volume

> HYPOTHÈSE 2 - Des espaces publics animés et attractifs, support de vie et de convivialité pour le quartier

Philosophie de l'hypothèse 2

- Des espaces publics tournés autour de l'animation de l'espace, à destination des habitants du secteur, du quartier, voire de la ville
- Des cheminements partagés entre le vélo et la marche
- Une végétation abondante avec une fonction plutôt esthétique et de confort d'usage (ombre, fraîcheur)
- Des espaces d'animation, de croisement et d'activités non pas concentrés mais plutôt diffus sur les espaces publics (comme des poches) pour s'adresser à tous types de publics
- Du mobilier urbain de rencontre (bancs, tables) et convivial
- Une placette plus animée (mais toujours ponctuellement) avec l'aménagement d'un espace adapté pour des animations extérieures entre la placette et la coulée verte



Analyse du scénario

Thématiques	Avantages	Inconvénients
Végétalisation (positionnement, densité, fonction esthétique, apport d'ombrage, etc.)	- Possibilité d'avoir une dimension pédagogique et ludique autour de la végétation.	
Convivialité et lien social (espaces de rencontre, publics ciblés par les aménagements, respect des lieux, animations possibles, etc.)	- Le mobilier et les aménagements adaptés à tous les publics voire particulièrement aux personnes âgées : "on s'y voit !". - Les possibilités de se rencontrer et de se retrouver .	
Confort d'usages (îlots de chaleur et de fraîcheur, praticité des déplacements, mobilités, etc.)	- La proposition d'ombrage complémentaire à celui des arbres est appréciée. - Le mobilier atypique d'assise permet à la fois d'égayer l'espace mais aussi de le rendre plus convivial. Son ombrage est indispensable.	- La place de l'eau est à modérer : la présence de brumisateurs n'est pas une bonne idée car elle renvoie aux problématiques de gestion de l'eau et d'énergie.
Partage de l'espace (rapport aux habitations riveraines, conflits d'usage potentiels, appropriation de l'espace par les différents publics, etc.)	- Il faut que l'aménagement soit pensé par la complémentarité des usages : il ne faut pas surexploriter l'espace avec un type d'usage, qui plus est, qui peut être ponctuel. - Des animations "douces" sont illustrées par le scénario et plutôt adaptées à tous ; elles ne sont pas trop festives. - L'aménagement de lieux de rencontre grâce au mobilier, les tables de pique-nique, etc. est une plus-value pour créer du lien entre les habitants du quartier.	- L'espace paraît trop petit pour accueillir autant d'usages. Il est important de conserver des espaces dégagés / aérés. Il faut trouver le bon équilibre .
Temporalités des usages sur l'espace public (usages de jour, usages de soirée et de nuit, usages pendant la semaine, usages pendant le week-end, usages pendant l'hiver, l'été, etc.)	- Permettre des animations ponctuellement tout en garantissant le calme avec des animations "douces" (le week-end, en début de soirée, pendant les vacances, etc.). - La période estivale est propice à des animations de plein air.	- Attention au mobilier et aux aménagements qui ne servent que ponctuellement (l'été par exemple) et qui pourrait s'abîmer ou être dégradé le reste du temps → est-il possible de prévoir leur réversibilité ou leur modularité ? - Attention à équilibrer le partage de l'espace en fonction des usages éphémères ou ponctuels (fêtes, espaces de projection, etc.) et des usages réguliers (déplacements, assises, etc.) ; il ne faudrait pas que les premiers empiètent sur les deuxièmes. Mobilier temporaire ?

Planche d'ambiances réalisée

HYPOTHÈSE 2 - des espaces publics animés et attractifs, support de vie et de convivialité pour le quartier



Parcours d'escalade et parcours sportifs en bois, adaptés à tous : s'intègre et s'insère à l'espace et dans l'esprit "nature" recherché pour le quartier



Parcours ludique adaptés aux seniors et enfants :
proposition ludique, qui s'adresse à tout le monde et qui reste discrète dans l'environnement



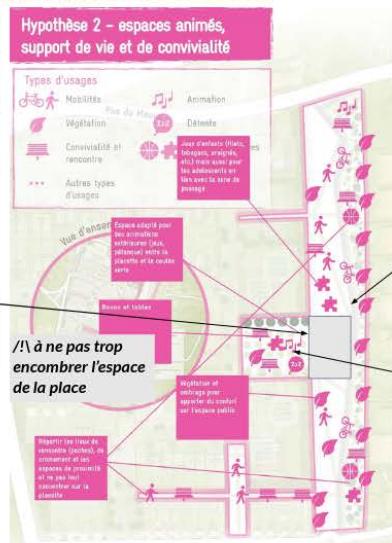
Parcours sportif adapté à tous et aussi aux seniors : "On s'y voit !"



Créer un prolongement à la placette, s'insinuant dans la coulée verte, pour l agrandir (en prolongement de l alignement d arbres)



Ombrière : l'intérêt de cette proposition ne réside pas dans l'esthétisme ou le matériau utilisé, mais c'est l'ombrage "mécanique" qui permet de pallier à l'absence de végétation à certains endroits (non plantés) et moments où la végétation perd ses feuilles



Mobilier temporaire - boîte à livres :
dispositif à imaginer
dans un aménagement
complet
! / à ne pas isoler ces
boîtes à livres
ponctuelles qui sont
détériorées sinon



Cabane végétale : espace trop caché et module trop fragile

Pelouses libres : pouvoir trouver des espaces libres ponctuellement qui permettent la libre appropriation de l'espace et des séquences aérées.
/!\ à l'entretien et la gestion de la pelouse



Espace scénique :

- Aspect positif : un espace scénique et de représentation
- Aspects négatifs : trop exclusif car condamne l'espace



Module de projection en plein air : promouvoir les animations culturelles et l'attractivité du secteur tout en conservant l'aspect temporaire de l'aménagement qui permet de libérer les emprises sur les périodes creuses

Synthèse des contributions - à retenir de l'atelier 2

La constitution des planches d'ambiances sur les deux hypothèses a permis de dégager des **axes consensuels sur l'aménagement** des espaces publics.

Cet exercice a permis d'approfondir les deux **fonctions principales** imaginées pour les espaces :

- D'un côté, **la coulée verte et les venelles qui ont une fonction de cheminement**, incluant l'importance de l'ombrage et la possibilité de faire des pauses grâce à un mobilier adapté à tous les âges de la vie.
- De l'autre, **la placette qui se veut au contraire un espace de rencontre collectif** où il est possible de se retrouver autour d'un mobilier plus fédérateur et des pratiques de convivialité.

D'autre part, les discussions ont permis de faire ressortir des **grands principes d'organisation spatiales** pour organiser les usages en fonction :

- **des différentes temporalités** : l'objectif est de penser un aménagement cohérent sur l'ensemble du secteur, en ménageant des **interstices permettant l'appropriation spontanée** de l'espace et des **lieux modulables** pouvant vivre différemment en fonction des temporalités. Si le risque de nuisances sonores est parfois souligné, le secteur ne doit pourtant pas être trop calme mais bien servir des usages de convivialité ponctuellement.
- **des efforts d'investissement et de gestion qu'impliquent les aménagements** : la logique **d'accumulation et de juxtaposition d'aménagements est un écueil à éviter**. L'encombrement excessif de l'espace ne semble pas approprié à ce secteur et représenterait un investissement trop conséquent. Il s'agit d'arriver à un **aménagement global plutôt sobre**, avec des **espaces d'aération capables d'être** support d'animation de quartier mais accueillant aussi des usages du quotidien (déplacements). Cette philosophie anticipe **un entretien des espaces plus modestes** aussi pour éviter **l'effet d'abandon par manque de moyens**.
- **des différents publics** : l'inclusivité des aménagements est primordiale ; ils doivent **veiller à servir différents publics cibles** et pas seulement les familles avec enfants. Ainsi, le mobilier doit s'adresser aux personnes âgées, aux femmes, aux personnes actives, etc.

L'exercice de concertation a permis de faire ressortir des intentions sur **les revêtements qui se doivent d'être différenciés selon les usages de chaque espace**. Ainsi, si la prise en compte de la dimension écologique fait consensus (revêtement semi-poreux, etc.), ces revêtements moins lisses doivent être privilégiés pour la placette plutôt que pour les espaces de cheminement (empruntés par les poussettes, etc.).

La question de l'anticipation de **la gestion** est un point capital des réflexions qui doit guider la réflexion sur l'aménagement, particulièrement sur **les composants de l'espace**. Si le désir de **végétalisation** a été réaffirmé (création d'ambiances différenciées, îlots de fraîcheurs, etc.), certains ont mis en garde sur le réalisme à garder en tête à propos de la **gestion sur le long terme** (risque de dégradation, ressources en eau pour l'arrosage, etc.). De même, **la qualité esthétique, la qualité des matériaux ainsi que l'intégration paysagère dans l'esprit "nature" du quartier des mobiliers** sont plébiscités, tout en anticipant, une fois encore, leur vie dans le temps et leur entretien. Le bois par exemple est largement choisi dans les images de référence avec la mise en avant de leur entretien dans la durée.

Annexe - émargement

N°	NOM	Prénom
1	LA CONDEMINE	Jacqueline
2	MELOT	Georges
3	LA CONDEMINE	Eric
4	ROUX	Micheline
5	CELLIER	Joël
6	PUJOL	Fabien
7	THOMAS	Marie-Françoise
8	GRANGE	Laura